

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-61  
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400  
POUR FINS DE CONSULTATION**

CE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIE :

---

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400  
AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « P1 »  
À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA  
ZONE M-502

---

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 24 novembre 2020;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1-**

La grille des spécifications de la zone M-502 est modifiée afin de permettre la classe d'usage « P1 » et ce, tel qu'indiqué à l'annexe « A » du présent règlement.

\*\*\*\*\*

Ce premier projet de règlement sera soumis pour fins de consultation écrite aux contribuables de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le présent règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier aux heures d'ouverture de bureau.